

## Nos prestations :

### Favoriser l'autonomie :

- M'aider dans mon quotidien
- Développer ma communication
- Favoriser ma relation aux autres
- Prendre des décisions adaptées



### Développer la participation sociale :

- Mener ma vie d'élève
- Préparer ma vie professionnelle
- Participer à des activités sociales et de loisirs
- Disposer d'informations sur mon projet de vie, mes droits et mes devoirs



### Assurer les soins et développer les capacités fonctionnelles :

- Recevoir des soins médicaux adaptés
- Bénéficier d'une coordination médicale
- Disposer d'appareillages orthopédiques et d'aides techniques adaptées
- Participer à ma rééducation



## Nos professionnels :

### Une équipe médicale et soignante :

- + Médecin pédiatre
- + Médecin de réadaptation fonctionnelle
- + Médecin neuro-pédiatre
- + Médecin pédopsychiatre
- + Infirmier(e)s
- + Aides-soignant(e)s

### Une équipe de rééducation

- + Ergothérapeutes
- + Kinésithérapeutes
- + Orthophonistes
- + Psychomotricien(ne)s
- + Art-thérapeute
- + Appareilleurs/ses

### Une équipe éducative et pédagogique :

- + Educateurs spécialisés
- + Accompagnateur éducatif et social
- + animateur
- + Enseignant détaché de l'Education Nationale
- + Assistant de service social



## QUI SOMMES-NOUS ?

L'association Frédéric Levavasseur agit au profit des publics vulnérables, en situation de handicap ou en difficultés sociales.

Les établissements et services gérés par l'association visent l'inclusion, l'épanouissement et l'accompagnement de ces publics.



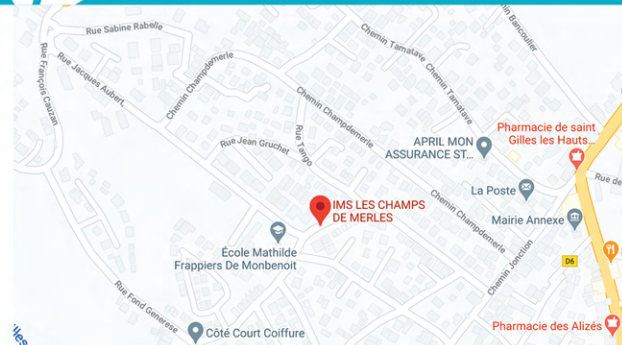
Scannez-moi et retrouvez-nous sur Facebook



## NOUS CONTACTER :

### IMS Les Champs de merle

45 rue Jacques Aubert  
97435 Saint-Gilles-les-Hauts  
Tél : 0262 22 73 35  
Mail : [ims@afl.re](mailto:ims@afl.re)



Association Frédéric Levavasseur  
3, rue Pierre Aubert, 97400 Saint-Denis  
Tél : 0262 41 29 23 / Site : [www.afl.re](http://www.afl.re) / mail : [afl@afl.re](mailto:afl@afl.re)  
SIREN : 315 682 674 / FINESS : 970430914



I.E.M.

Institut d'Éducation Motrice

I.M.S. Les Champs de Merle

Une équipe pluridisciplinaire  
à l'écoute des besoins  
de vos enfants

Ne pas jeter sur la voie publique.





## Zone d'intervention :



De La Possession  
à Saint-Leu

Nous accueillons des jeunes de 3 à 20 ans en situation de handicap moteur orientés par la MDPH.

Nous disposons de 16 places d'accueil en semi-internat.

## Nos horaires d'accueil et fonctionnement :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30.

Ouverts 210 jours par an, nous assurons les transports journaliers et les repas du midi.

Nous disposons d'une unité d'enseignement externalisée pour les primaires dans l'école *Notre Dame des Grâces* et d'une unité d'enseignement sur l'I.E.M. pour les collégiens et les lycéens.

En fonction du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de chaque enfant, l'accueil est modulable et peut se faire en séquentiel avec un minimum de 2 jours d'accueil/semaine sur l'IEM.



## Ma journée à l'I.E.M.

**8h à 8h30**

Le bus nous dépose à l'I.M.S.

**8h30 à 9h**

Temps d'accueil

**9h à 11h**

Temps d'ateliers  
(école, motricité fine et globale,  
communication, loisirs...)

**11h à 11h30**

Préparation avant d'aller manger  
(soins d'hygiène)

**11h30 à 13h**

Temps du repas

**13h à 13h30**

Temps libre

**13h30 à 15h**

Temps d'ateliers  
(école, motricité fine et globale,  
communication, loisirs...)

**15h à 15h30**

Préparation avant de rentrer  
à la maison  
(soins d'hygiène)



Arrivée à l'IMS



Temps d'ateliers



Temps du repas



Temps d'ateliers



## La procédure d'admission :

A la réception de la notification de la MDPH, les parents doivent prendre contact avec l'établissement pour demander l'inscription sur la liste d'attente.

Une première prise de contact téléphonique avec l'ASS est réalisée. Ensuite une rencontre est organisée sur site pour vous présenter l'IEM, son fonctionnement et recueillir vos besoins et attentes. Dès qu'une place se libère, vous êtes contactés et une réunion de pré-admission est organisée en présence d'une équipe pluridisciplinaire qui décide de l'admission. Une fois l'admission validée et la partie administrative finalisée, votre enfant intègre le service selon les modalités définies ensemble.